



# La prise en compte de la trame verte dans la planification lyonnaise

agriculture et planification:  
La trame verte et ses enjeux  
27 mai 2009

# **Des coupures vertes à la trame verte...**

**Quelques rappels sur les évolutions dans la prise en compte des espaces naturels et agricoles de l'agglomération lyonnaise**

Les plans d'urbanisme successifs racontent l'histoire des territoires, des représentations, des contextes politiques, économiques et sociaux...

A chaque époque le concept de nature sera revisité suivant les enjeux du moment... mais ce qui fait la particularité de la planification verte de l'agglomération lyonnaise, c'est la continuité et la lente sédimentation des espaces et des politiques.

*« Traversant les alternances politiques et les restructurations administratives avec brio, les concepts en matière de planification verte connaissent une exceptionnelle continuité historique »*

*Stéphane Autran*

*Les infrastructures vertes à l'épreuve des documents d'urbanisme.  
L'agglomération lyonnaise, la construction d'une stratégie*

# Les évolutions dans la prise en compte des espaces naturels et agricoles

L'espace moderne des trente glorieuses

**"Contenir la tache d'huile pour mieux l'organiser "**

**des espaces agricoles protégés pour leurs vertus aménagistes, leur fonction nourricière et leur capacité de constituer des réserves foncières à long terme**

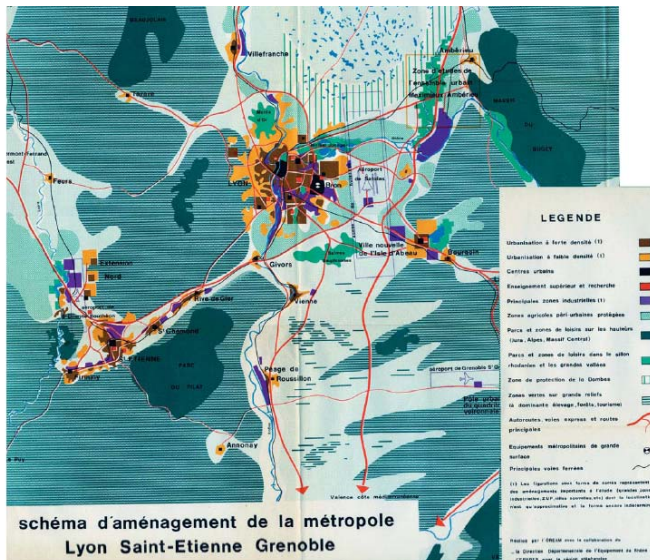
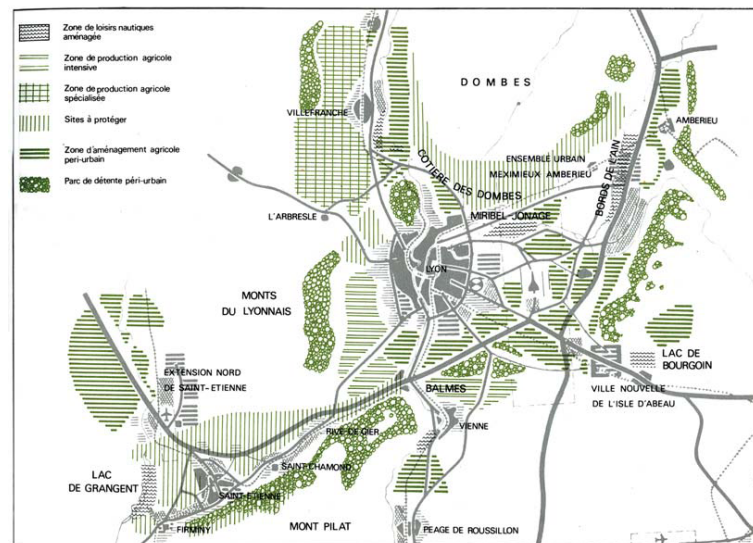


Schéma OREAM – 1971



## le contexte

une croissance démographique et spatiale à organiser

1 700 000 hab. prévus en l'an 2000 sur le périmètre du SDAU

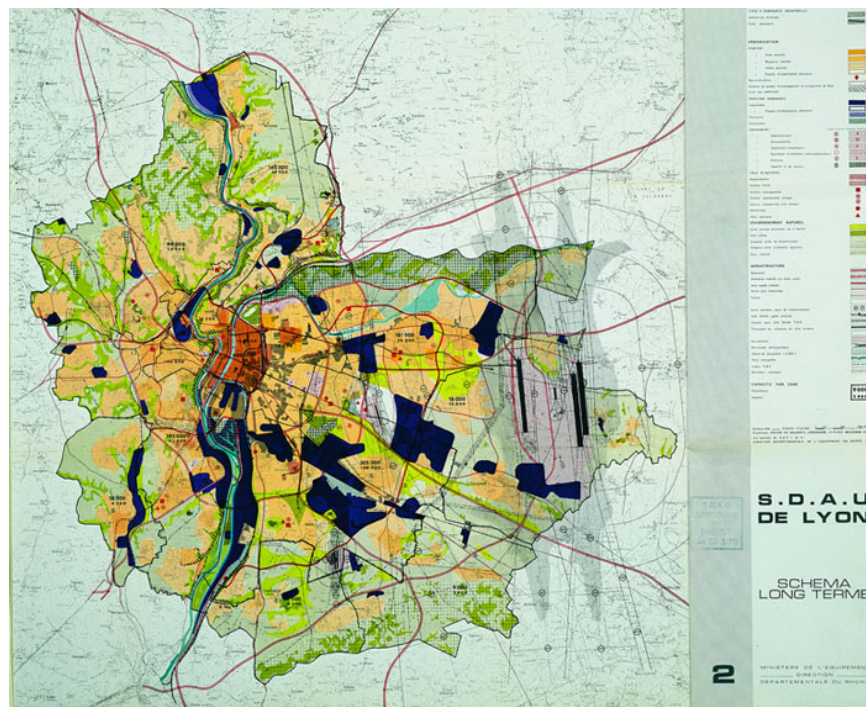
**"L'agriculture doit produire des denrées alimentaires de qualité dans « un complexe intégré allant jusqu'à la transformation et commercialisation pour répondre au mieux à la demande du marché urbain. "**

► une vision métropolitaine de l'armature verte : l'émergence des espaces agricoles et ruraux périurbains

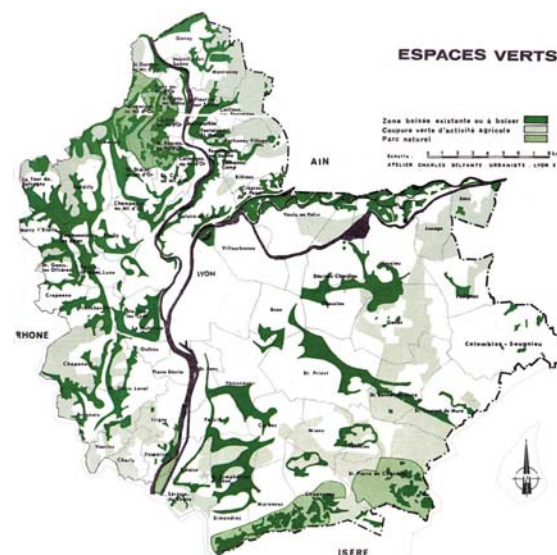


# Les évolutions dans la prise en compte des espaces naturels et agricoles

## L'espace moderne des trente glorieuses



SDAU de l'agglomération lyonnaise -1978



*« Prévoir la création et l'aménagement de zones agricoles protégées pour accueillir un type d'exploitations très spécialisées. Outre l'intérêt économique de la proximité de Lyon, ces zones pourront jouer le rôle de coupures vertes dans un tissu urbain discontinu. Dans une optique à plus long terme, on pourrait souhaiter qu'elles constituent de réelles réserves foncières qui pourraient être affectées à d'autres usages d'ici 25 à 30 ans »*

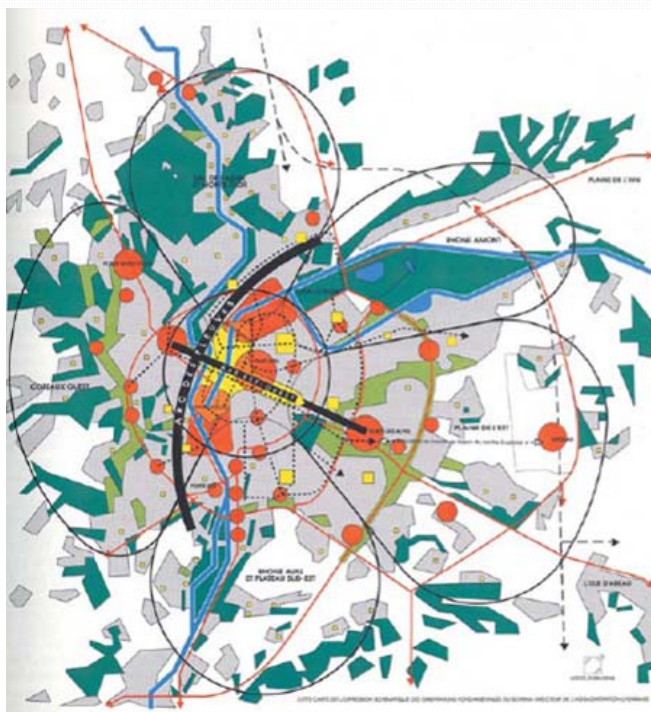
- ▶ l'émergence d'axes verts de pénétration
- ▶ un principe de ceinture verte agricole à l'Est



# Les évolutions dans la prise en compte des espaces naturels et agricoles

les années 90 et la planification stratégique

**La reconnaissance du fait agricole périurbain sous son double aspect économique et environnemental au sens paysage**



Orientations fondamentales du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise. (Agence d'urbanisme, 1992)



Mise en valeur du paysage naturel, agricole et urbain

► **Le SDAL et l'émergence de pistes de réflexion sur le mode de gestion des espaces naturels**

le contexte

L'ère du marketing urbain

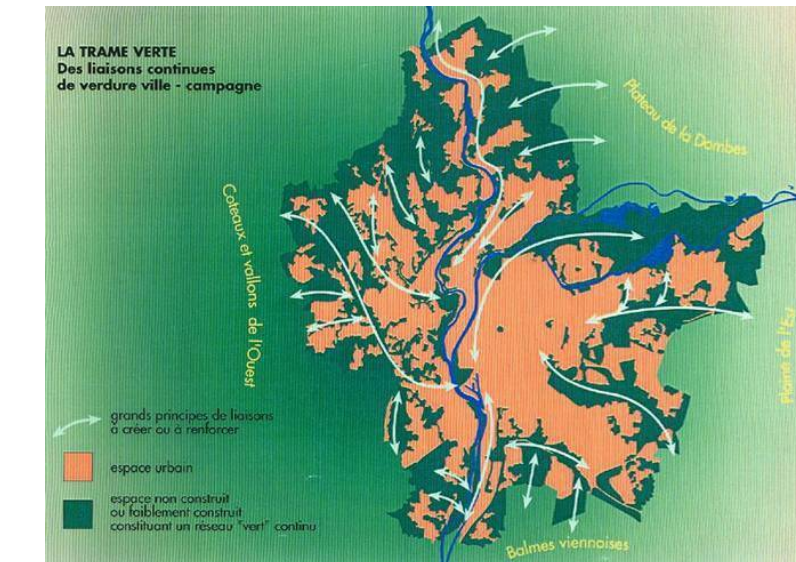
L'impulsion créée par l'association RUL sur le volet économique et foncier



# Les évolutions dans la prise en compte des espaces naturels et agricoles

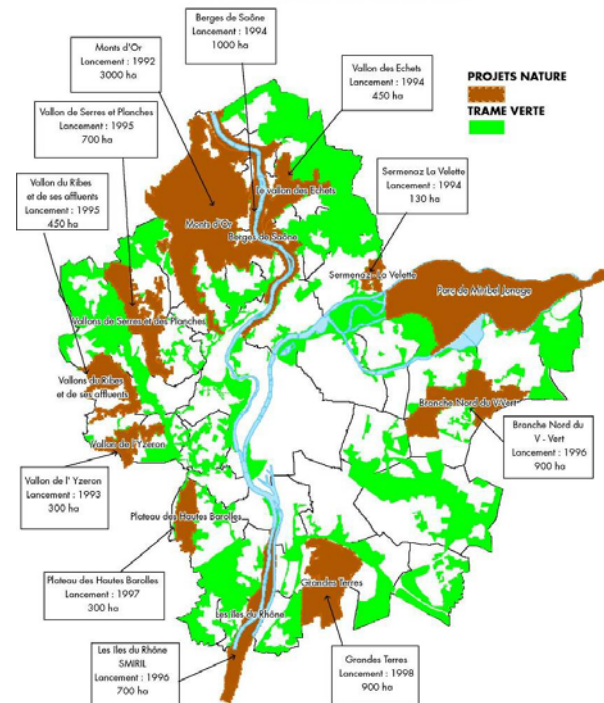
Les années 90 et l'institutionnalisation de l'écologie urbaine : la nature maillée et la ville écosystème

la reconnaissance des enjeux écologiques liés à la nature ordinaire des milieux agricoles et la nécessité de mettre en œuvre des outils de gestion et d'animation des espaces naturels et agricoles



Le principe de trame verte

► combiner protection et projet



Les projets nature du grand Lyon

## le contexte

La charte d'écologie du Grand Lyon 1992

un principe de trame verte pour...

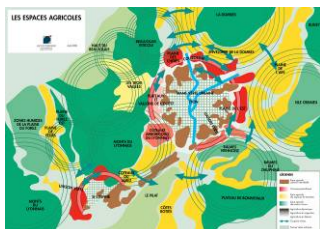
*“ préserver et restaurer un réseau continu d'espaces naturels et agricoles se prolongeant au cœur du tissu urbain par des coulées vertes ”*



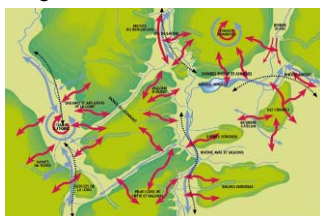
# Les évolutions dans la prise en compte des espaces naturels et agricoles

le contexte

Les années 2000 : la nature remaillée hors frontière



agriculture



corridors écologiques

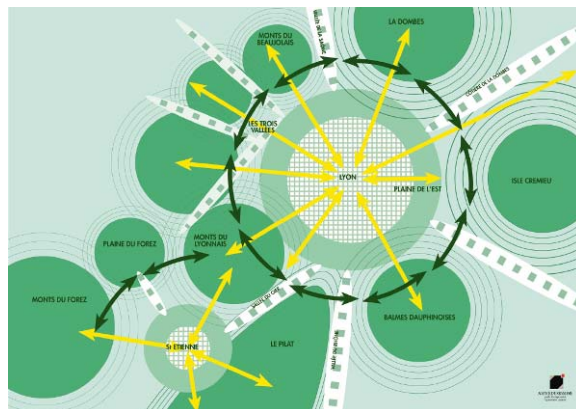


loisirs

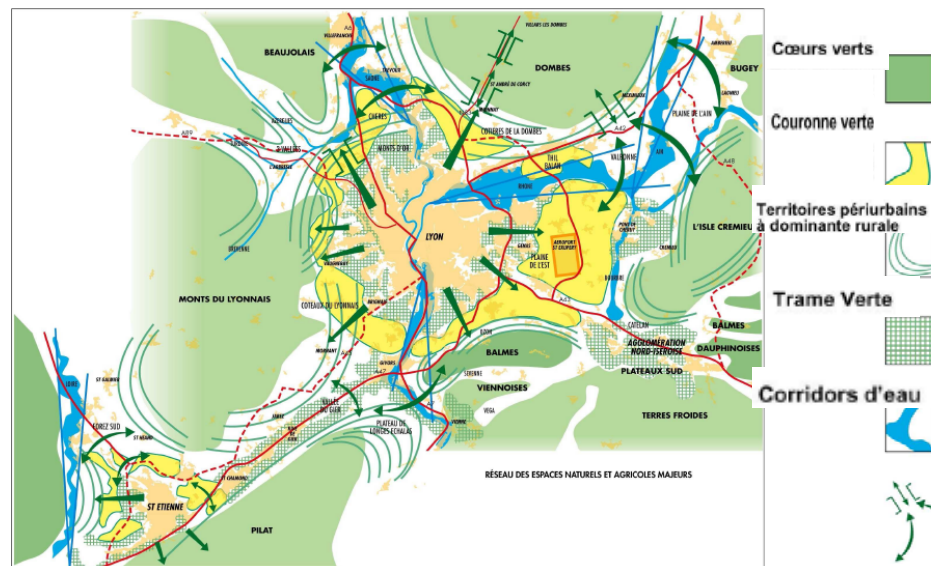


eau

Les grands systèmes solidaires



La DTA et le réseau maillé des espaces naturels, agricoles et paysagers : un principe qui fait loi.





# **Les évolutions en cours**

# Ce qui a fait changé... le regard des urbanistes

Les évolution dans la prise en compte des espaces naturels et agricoles

## ► Les évolutions sociétales

" l'écologisation " de la société et une nouvelle forme de rapport à la nature (durabilité, biodiversité, gestion économe de l'espace, reconnaissance de la nature ordinaire)...

une demande croissante de nature et de loisir de proximité et la nécessité d'accroître et d'innover l'offre nature...

de nouvelles attentes par rapport à l'agriculture : demande alimentaire joignant qualité sanitaire et environnementale, maintien de la biodiversité et entretien du paysage, contribution aux énergies renouvelables...

## ► La fragilité du monde agricole

La question de l'économie agricole et de son avenir, dans un contexte périurbain et macroéconomique en pleine mutation (pression et raréfaction foncière, désengagement de la PAC) et la nécessité d'inventer de nouvelles formes d'alliances et de projet avec le monde agricole

## ► L'injonction à une utilisation économe des ressources de la loi SRU

la loi SRU demande aux SCOT « *d'assurer une utilisation économe et équilibrée des espaces* » (art. L.121-1-3°) et elle précise par ailleurs que les SCOT « *peuvent, le cas échéant, subordonner l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles et les extensions urbaines à la création de dessertes en transports collectifs et l'utilisation préalable de terrains situés en zone urbanisée et desservis par les équipements* » (art. L.122-1).



# Le projet SCOT

le thème permanent revisité : l'organisation du territoire

**L'inversion du regard : l'espace agricole et naturel comme composant majeur du projet spatial**

Les espaces naturels et agricoles ne peuvent plus être considérés comme le négatif de l'urbain et comme un réservoir de terrains à construire.

Ils représentent :

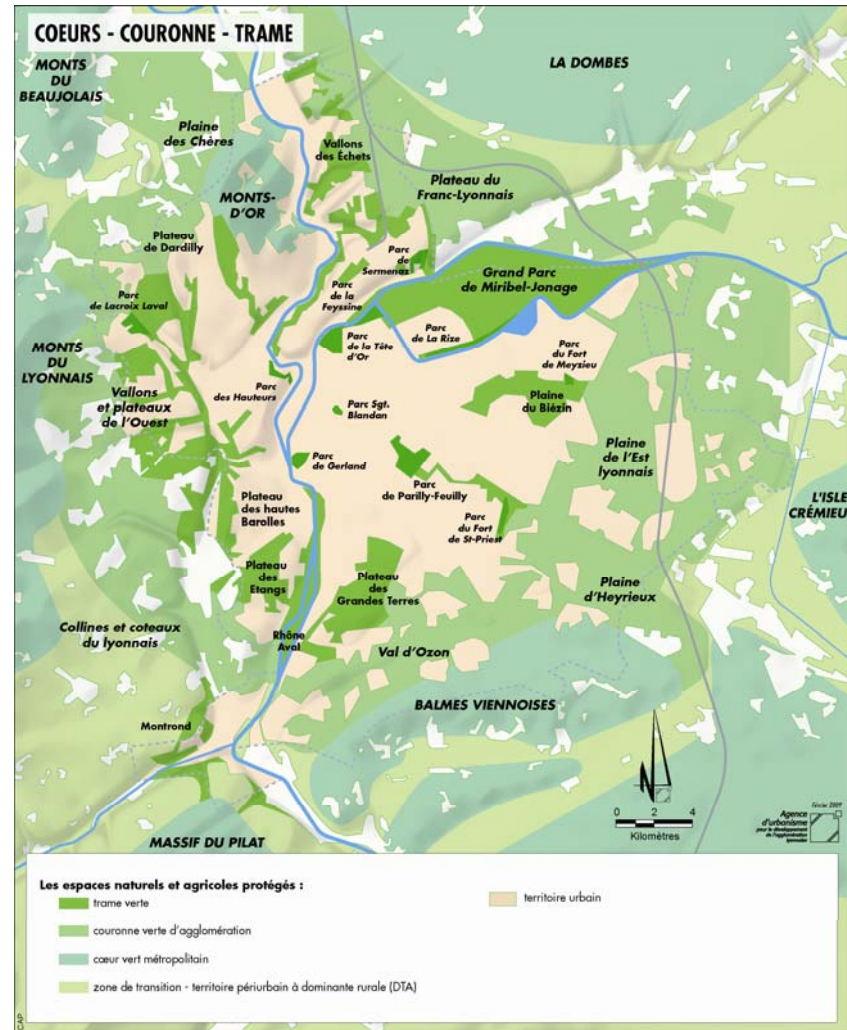
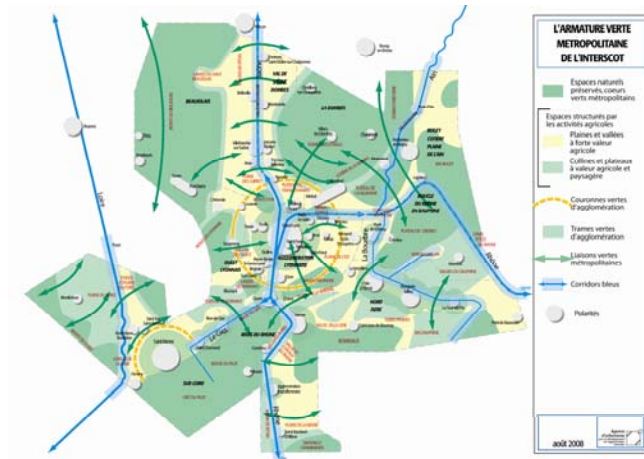
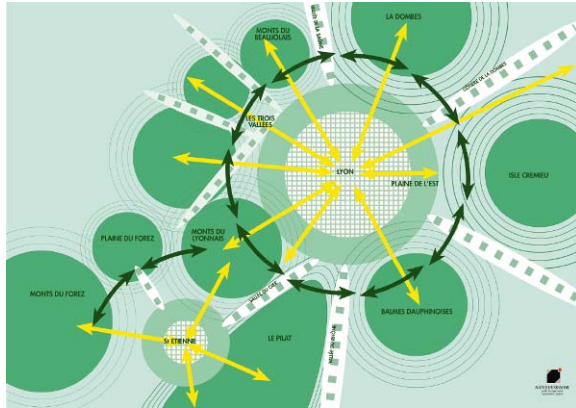
- ▶ **une infrastructure naturelle structurante** au même titre que les autres infrastructures
- ▶ **un outil de régulation de la forme et de l'expansion urbaine**
- ▶ **un élément essentiel de l'attractivité économique et résidentielle de l'agglomération**

*« Une agglomération qui a besoin de ses agriculteurs pour tenir son territoire »*

*extrait PADD*

# Le projet SCOT

le thème permanent revisité : l'organisation du territoire  
affirmation des principes de protection d'une armature verte métropolitaine



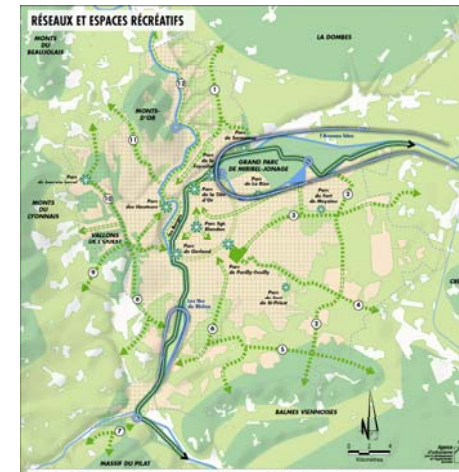
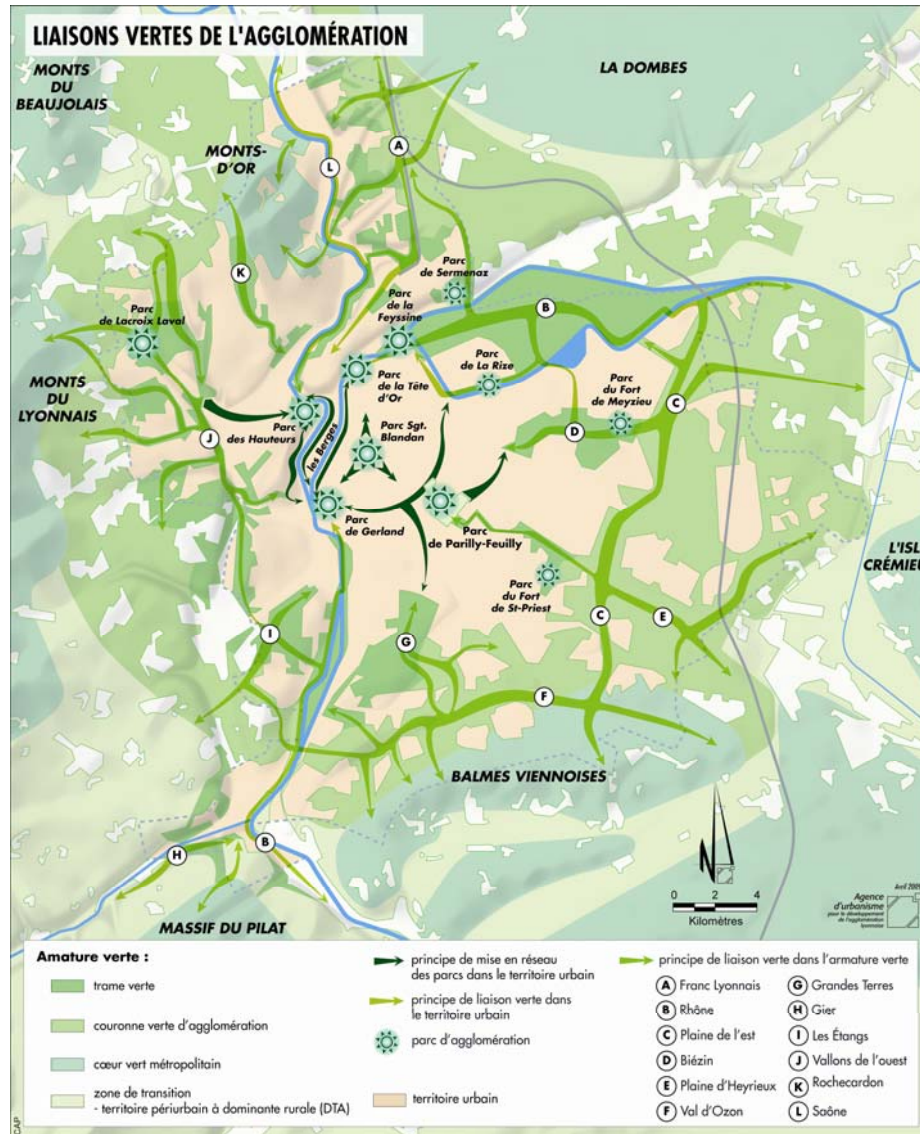
L'emboîtement des échelles de l'armature verte

Pas de distinction entre espaces naturels et agricoles

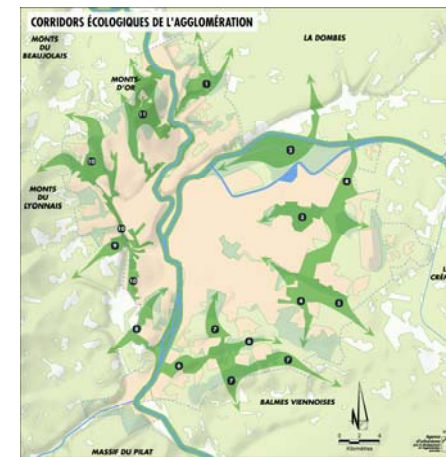


# Le projet SCOT

les thèmes nouveaux : les liaisons vertes d'agglomération



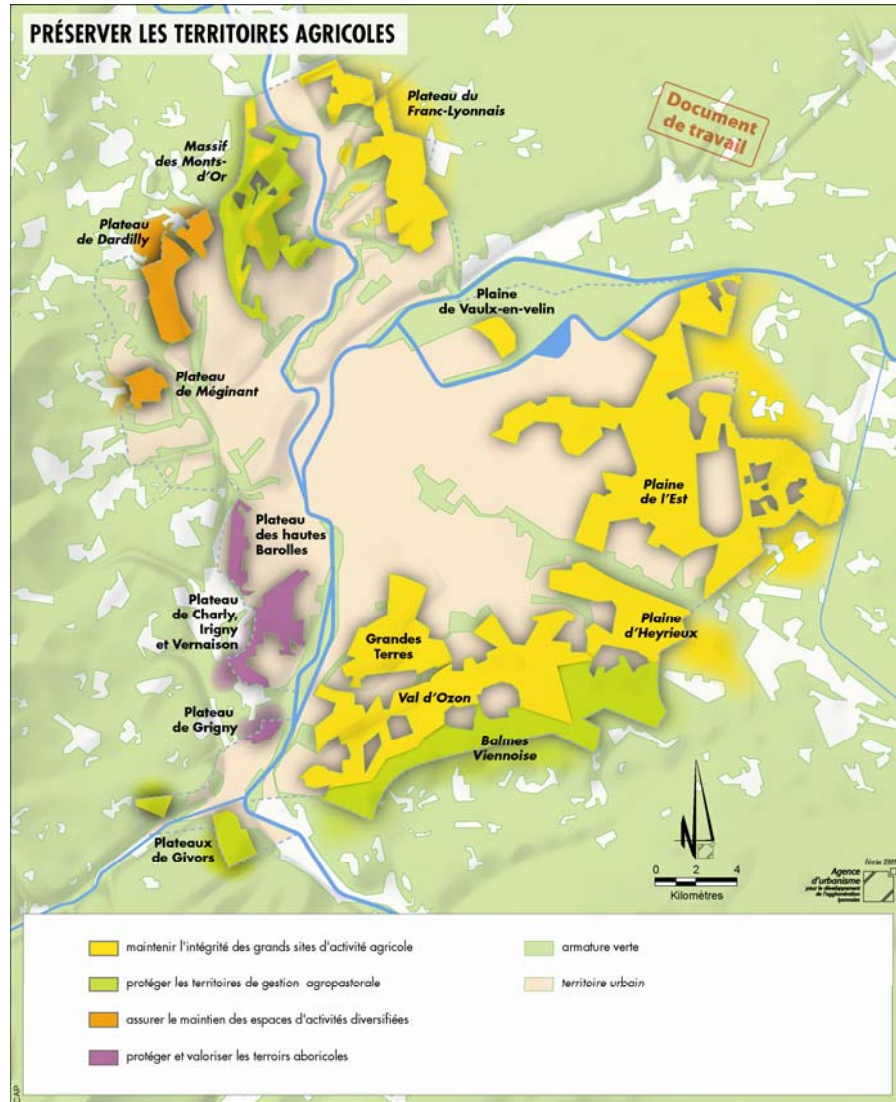
Le réseau des liaisons vertes récréatives



Le réseau des corridors écologiques

# Le projet SCOT

## La place de l'agriculture



**3 grandes orientations :**

Protection du foncier agricole

Soutien aux agriculteurs

Mise en œuvre des périmètres  
et projets PAEN

Les 4 grands types d'entités agricoles à protéger



# Le projet SCOT

## La question des limites et de l'identification des espaces à protéger

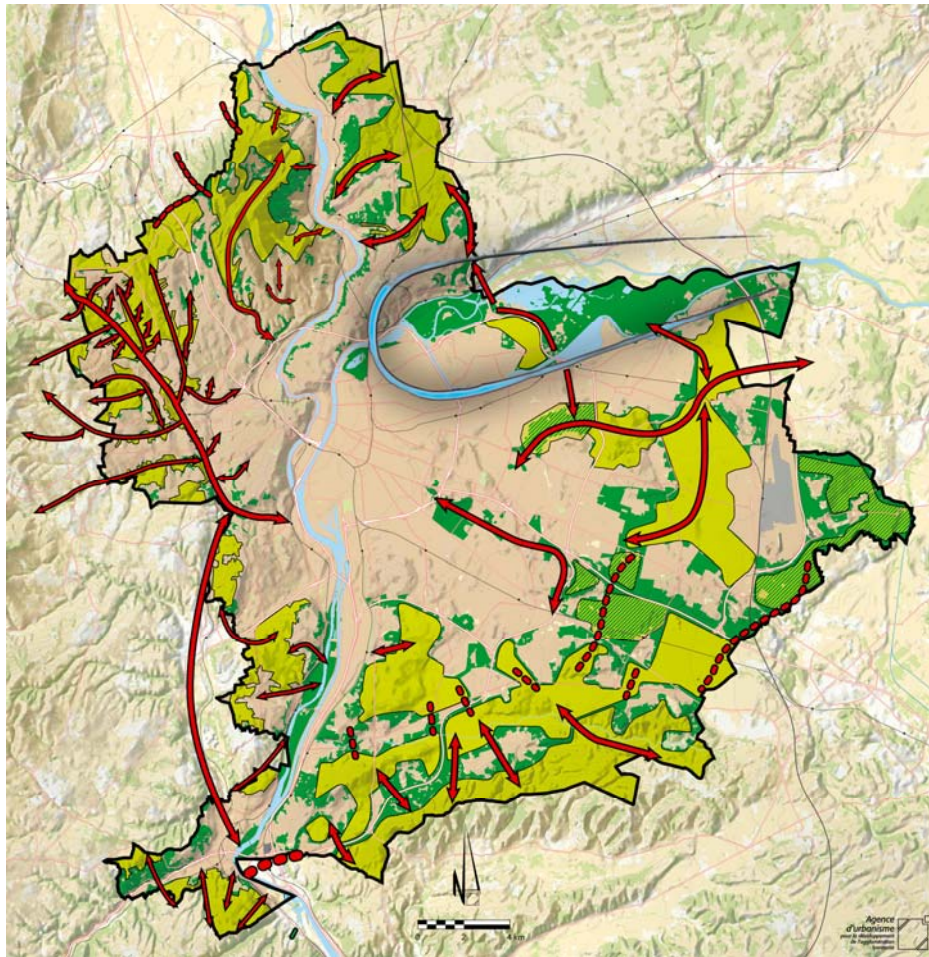
Un principe général de localisation schématique des espaces ( carte de synthèse au 1/ 100000 ème complété d'un dispositif de délimitation plus précis d'espaces naturels et agricoles particulièrement fragiles et menacés par la pression urbaine

13 secteurs de coupures et liaisons vertes identifiés



# Le projet SCOT

La pérennité foncière et la démarche de projet par le couplage de l'outil SCOT et de l'outil PAEN



Une démarche conjointe : CG 69 et SEPAL

**L'outil PENAP pensé comme un levier opérationnel des politiques de préservation et de valorisation des espaces agricoles et naturels e l'agglomération**

Des sites d'enjeux en cohérence avec les orientations du SCOT : le choix de protéger et valoriser des espaces cohérents, à enjeux environnementaux, agricoles ou de liaison forts et constitutifs d'une armature d'agglomération

 Enveloppe verte

 Contour sites d'enjeux pour un projet PENAP